

## DECISION

### **Relative à la nomination des représentants du personnel et des représentants de l'administration au Comité Social d'Administration du Centre national des œuvres universitaires et scolaires institué auprès de la présidente du Cnous.**

#### **La présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires,**

*Vu le code général de la fonction publique ;*

*Vu le décret n° 2015-652 du 10 juin 2015 relatif aux dispositions réglementaires des livres VIII et IX du code de l'éducation, notamment l'article R822-21 ;*

*Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;*

*Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;*

*Vu le procès-verbal du bureau de vote central du Centre national des œuvres universitaires et scolaires chargé de la proclamation des résultats des élections des représentants des personnels au Comité Social d'Administration au scrutin du 8 décembre 2022 ;*

*Vu le décret du Président de la République en date du 10 février 2024, nommant Mme Bénédicte DURAND, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche de 1re classe, présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires, à compter du 15 février 2024.*

#### **DECIDE**

##### **Article 1 :**

Sont désignés pour siéger en qualité de représentants de l'administration au Comité Social d'Administration institué auprès de la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et compétents pour le Centre national des œuvres universitaires et scolaires :

Mme Bénédicte DURAND, présidente du Cnous

M, Clément CADORET, directeur général délégué

**Article 2 :**

Sont désignés pour siéger en qualité de représentants des personnels au Comité Social d'Administration institué auprès de la présidente du Centre national des œuvres universitaires et scolaires et compétents pour le Centre national des œuvres universitaires et scolaires :

**Au titre du Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture** (SNPTES-UNSA).

Représentants titulaires :           Mme Claude PILLET  
  M. Rodrigue PRUDENT  
  Mme Valérie HORVAT  
  M. Joffrey RAOULT  
  Mme Nadine LOPEZ

Représentants suppléants :       M. Patrick HUART-BOGENEZ  
  M. Frédéric VU  
  Mme Solange TRAN  
  M. Olivier KAPPES  
  Mme Marie-Christine CHARLIEU

**Article 3 :**

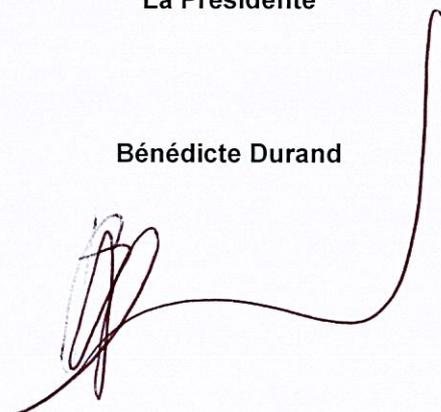
La décision n° 2024 02 12 39 est abrogée.

**Article 4 :**

La présente décision prend effet à la date du 01 juin 2024 et sera notifiée aux intéressés.

**La Présidente**

**Bénédicte Durand**

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long, sweeping tail that curves upwards and to the right.